

# Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

2026 - 2031



COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES  
DU CAP CORSE



 **syvadec**

Femu per dumane

Service public de valorisation des déchets de Corse

 **EODD**  
ingénieurs conseils

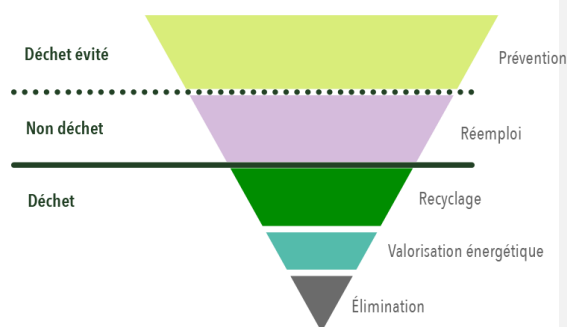
# SOMMAIRE

<b>1. Cadre général.....</b>	<b>3</b>
1.1 Le contexte .....	3
1.2 La prévention des déchets .....	3
1.3 Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés .....	4
1.4 Le cadre réglementaire .....	5
1.5 L'élaboration du PLPDMA .....	6
1.5.1 Gouvernance et pilotage .....	6
1.5.2 Etapes de mise en œuvre .....	7
<b>2. Diagnostic du territoire .....</b>	<b>8</b>
2.1 La collectivité .....	8
2.2 Diagnostic socio-économique .....	9
2.2.1 Population .....	9
2.2.2 Structure d'âge, structure des ménages, part d'actifs .....	9
2.2.3 Habitat et logements .....	10
2.2.4 Tissu économique .....	10
2.2.5 Tissu administratif et social .....	11
2.3 Diagnostic déchets .....	11
2.3.1 Organisation de la gestion des déchets .....	11
2.3.2 Production des Déchets Ménagers et assimilés .....	14
2.3.3 Actions en faveur de la prévention des déchets déjà engagées sur le territoire .....	16
2.4 Bilan du diagnostic du territoire, matrice Atouts / Faiblesses / Opportunités / Menaces .....	17
<b>3. Stratégie et plan d'action du PLPDMA .....</b>	<b>18</b>
3.1 Stratégie et objectifs .....	18
3.2 Axes et actions stratégiques.....	19
3.3 La planification des actions de communication .....	20
3.4 Moyens humains à mobiliser pour atteindre les objectifs .....	21
3.5 Investissements nécessaires à l'atteinte des objectifs du PLPDMA .....	22
3.6 Les fiches action .....	22

## 1. Cadre général

### 1.1 Le contexte

Depuis les années 2000, la **prévention des déchets** est au centre des attentions des instances européennes et françaises, comme le traduit la hiérarchie des modes de gestion des déchets de la directive 2008/98/CE, établissant un ordre de priorité applicable à la législation et aux politiques permettant de préserver nos ressources.



Conscient de son devoir d'exemplarité en tant qu'acteur public, **la Communauté de Communes du Cap Corse** s'investit depuis plusieurs années dans des actions **visant à limiter la production de déchets**.

Cet engagement se concrétise aujourd'hui par la mise en œuvre de **son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)**, véritable document de planification territorial.

En tant que document réglementaire de planification, le **PLPDMA est permanent, modifiable ou révisable**. Pour assurer son efficacité continue, celui-ci fait l'objet d'un **bilan annuel**, permettant d'évaluer les progrès réalisés et d'identifier d'éventuels ajustements nécessaires. De plus, il est **réévalué au moins tous les six ans**, afin de s'assurer de sa pertinence et de son adéquation avec les objectifs de réduction des déchets et de promotion de l'économie circulaire.

**L'année de référence pour le PLPDMA est 2024. Le PLPDMA de la Communauté de Communes du Cap Corse sera déployé en 2026 pour 6 ans.**

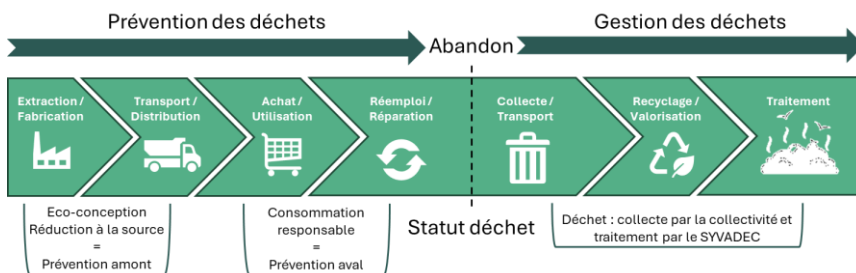
### 1.2 La prévention des déchets

La prévention des déchets est définie selon le code de l'environnement comme étant **« toutes mesures prises avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet, lorsque ces mesures concourent à la réduction d'au moins un des items suivants :**

- la quantité de déchets générés, y compris par l'intermédiaire du réemploi ou de la prolongation de la durée d'usage des substances, matières ou produits ;
- les effets nocifs des déchets produits sur l'environnement et la santé humaine ;
- la teneur en substances nocives pour l'environnement et la santé humaine dans les substances, matières ou produits.

Ainsi, la prévention de la production des déchets vise à **réduire les impacts environnementaux** liés aux étapes de production, transformation, transport et d'utilisation des matières et produits qui génèrent des déchets.

Il est possible de distinguer la prévention « amont » des déchets, obtenue par les mesures prises par les fabricants et les distributeurs avant qu'un produit ne soit mis sur le marché, et la **prévention « aval »**, cible du présent PLPDMA, portant sur les mesures prises par le consommateur final ou les collectivités territoriales pour réduire les déchets.



*La prévention, c'est donc agir avant que le déchet ne soit produit, en modifiant nos modes de vie et de consommation.*

### 1.3 Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

Un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés est un **document de planification territorial obligatoire** depuis le 1er janvier 2012. Il est réglementé par le décret n°015-662 du 10 juin 2015, qui en précise le contenu et les modalités d'élaboration.

Ce décret indique que les collectivités territoriales responsables de la collecte des déchets ménagers et assimilés doivent définir un programme local de prévention, **indiquant les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre.**

Le PLPDMA concerne l'ensemble des **Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)** : c'est à-dire tous les déchets collectés dans le périmètre du service public.



Un PLPDMA constitue **une procédure d'amélioration continue** au service de la prévention des déchets qui est « permanent, modifiable et révisable » conformément au schéma ci-après :



Source : ADEME

## 1.4 Le cadre réglementaire

Au niveau national, plusieurs lois successives encadrent la prévention des déchets :

- La prévention des déchets a été introduite dans la loi française dès 1975. Elle a connu un élan important à partir de février 2004 avec un premier **Plan national de prévention de la production de déchets**.
- Les **lois Grenelle 1 et 2 de 2009 et 2010** rendent obligatoires pour chaque collectivité en charge des déchets l'instauration d'un plan de prévention des déchets.
- La **Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV)** du 17 août 2015 renforce certains objectifs pris par les lois Grenelle, en fixant un **objectif national de réduction de 10% des déchets ménagers et assimilés (DMA)** par habitant. Ainsi, l'objectif de réduction ne porte plus seulement sur les ordures ménagères et assimilés (OMA) mais sur la totalité des déchets gérés sur le territoire du syndicat.
- Publiée en 2018, la **Feuille de Route pour l'Économie Circulaire (FREC)** décline de manière opérationnelle la transition à opérer pour passer du modèle économique actuel « fabriquer, consommer, jeter » à un modèle circulaire. La FREC fixe 50 mesures visant à repenser le cycle de vie des produits, de leur écoconception à la gestion des déchets, en passant par leur consommation en limitant les gaspillages.
- Ces mesures sont renforcées par la **Loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC), votée en février 2020**, qui fait de la prévention et de la gestion des déchets un enjeu primordial. Cette loi entend ainsi accélérer le changement de modèle de production et de consommation afin de limiter les déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat. Elle fixe un **objectif national de réduction des DMA par habitant de 15% entre 2010 et 2030**.

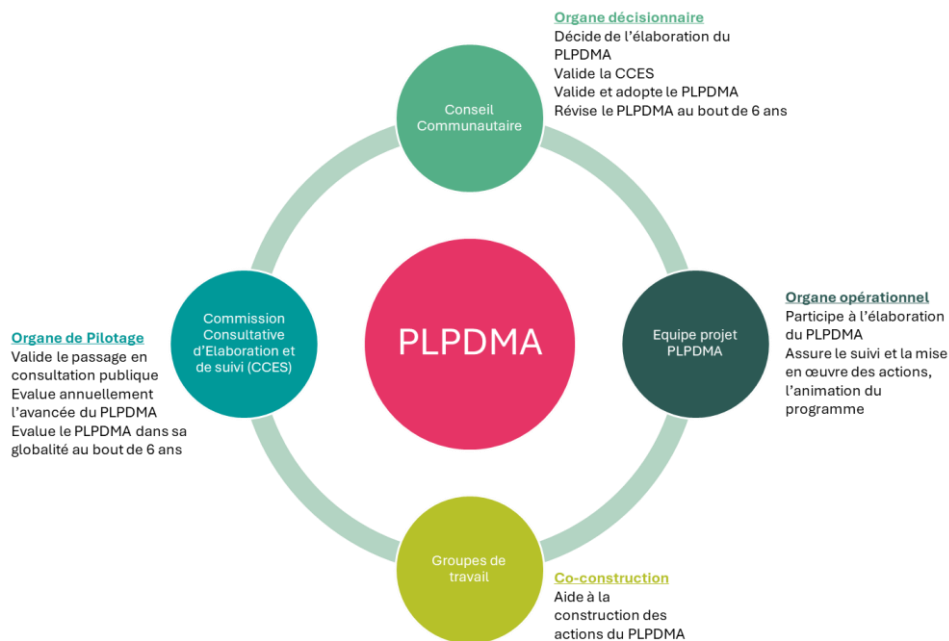
- En parallèle, le **Programme National de Prévention des Déchets** (PNPD) établit les orientations et les objectifs stratégiques au niveau national au sujet de la prévention.
- Au niveau local :
  - le **Plan Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets** (PTPGD), élaboré par la **Collectivité de Corse** vise à adapter les objectifs nationaux aux spécificités insulaires, en tenant compte des contraintes géographiques et démographiques particulières de l'île.
  - Le **Programme Local de Prévention et de Valorisation des Déchets Ménagers et Assimilés** (PLPVDMA), élaboré par le **SYVADEC**, déclinant les objectifs nationaux en 8 axes et 25 actions visant à réduire à la source la production de DMA de l'île et à améliorer leur valorisation.
- L'ensemble se décline au niveau du territoire par la définition et la mise en œuvre du **PLPDMA de la Communauté de Communes du Cap Corse**.

## 1.5 L'élaboration du PLPDMA

### 1.5.1 Gouvernance et pilotage

Conformément à la réglementation, la Communauté de Communes du Cap Corse a choisi en 2025 d'élaborer son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.

Quatre instances ont été désignées pour assurer la gouvernance et le pilotage du PLPDMA.

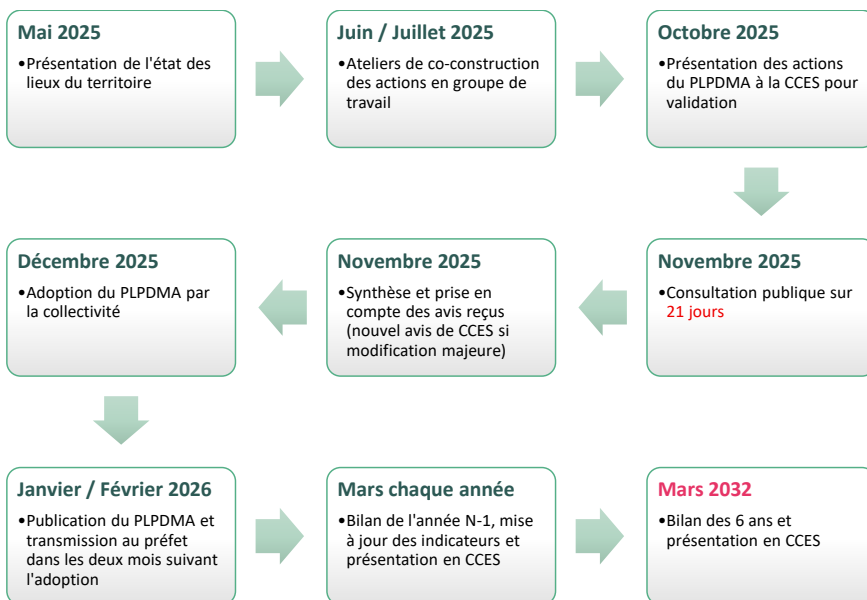


- Le Conseil Communautaire valide et adopte le présent PLPDMA et le révisé au bout de 6 ans.
- Une équipe projet en charge du PLPDMA a été constituée. Elle a suivi le projet d'élaboration du PLPDMA tout au long de sa construction et se charge maintenant du pilotage stratégique et de l'animation du PLPDMA.
- Deux groupes de travail ont été réalisés lors de l'élaboration du PLPDMA :
  - 23/06/2025 : co-construction des futures actions en lien avec les axes stratégiques définis ;
  - 01/07/2025 : définition des objectifs à atteindre et des indicateurs de suivi.
- Une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi a été constituée par délibération n°2025\_04\_0002 du 06/06/2025. Elle a la charge de donner son avis sur la construction et le suivi du PLPDMA. Elle se compose des 10 membres suivants :
  - Un représentant de l'ADEME
  - Un représentant de l'OEC
  - Un représentant du Syvadec
  - Un représentant de l'association 'Mare e vivu »
  - Le président de la Communauté de Communes
  - Cing élus communautaires



### 1.5.2 Etapes de mise en œuvre

Le présent PLPDMA se déroule selon les étapes suivantes :



## 2. Diagnostic du territoire

### 2.1 La collectivité

La Communauté de Communes du Cap Corse a été créée le 26 décembre 1995.

Actuellement, la Communauté de Communes du Cap Corse regroupe 18 communes et s'étend sur 305,7 km<sup>2</sup> : Barrettali, Brando, Cagnano, Canari, Centuri, Ersa, Luri, Morsiglia, Nonza, Olcani, Pietracorbara, Pino, Rogliano, Santa-Maria-di-Lota, Santo-Pietro-di-Tenda, Sisco, Tomino, Ville-di-Pietrabugno.

La Communauté de Communes du Cap Corse est classée en typologie d'habitat « touristique » selon le SYVADEC.

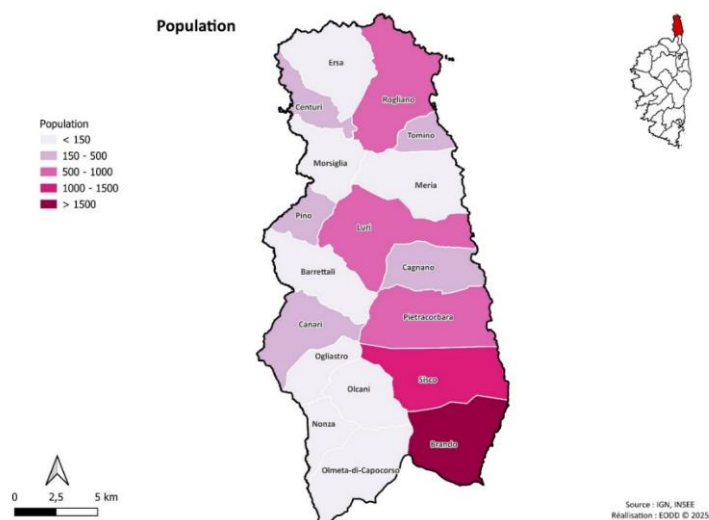


Illustration 1 : Répartition de la population au droit de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP CORSE -  
Source : EODD

Les compétences de la Communauté de Communes du Cap Corse sont les suivantes :

- Collecte et élimination des déchets des ménages et des déchets assimilés, la compétence traitement est transférée au SYVADEC.
- Facturation du service.
- Aménagement de l'espace, développement économique
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs
- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Politique du logement et du cadre de vie
- Action sociale, culture

Les compétences prévention et communication relèvent de la collectivité et peuvent être complétées par des actions du SYVADEC.

Le Service Public de Gestion des Déchets est financé principalement par la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères). Une Redevance Spéciale (RS) est mise en place pour les professionnels.

## 2.2 Diagnostic socio-économique

### 2.2.1 Population

La population du territoire s'élève à **6 628 habitants** (source INSEE, année de recensement 2021, population en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024). Le territoire représente 1,9% de la population de la Corse (347 597 habitants) ; près de 41% de la population du territoire est concentrée sur deux communes, Brando (28,8%) et Sisco (17,5%).

Depuis 2010, **la population du territoire a augmenté de 5,1%**, mais diminue ses dernières années.

La densité de population est de **21,7 habitants au km<sup>2</sup>** en dessous des données régionales et nationales (40 hab./km<sup>2</sup> en Corse et 106.5 hab./km<sup>2</sup> pour le territoire national). On note une faible densité de population ainsi qu'une grande disparité de la densité au sein des communes du territoire.

### 2.2.2 Structure d'âge, structure des ménages, part d'actifs

La répartition de la population par tranche d'âge sur le territoire, et en comparaison des données départementales et nationales, est la suivante :

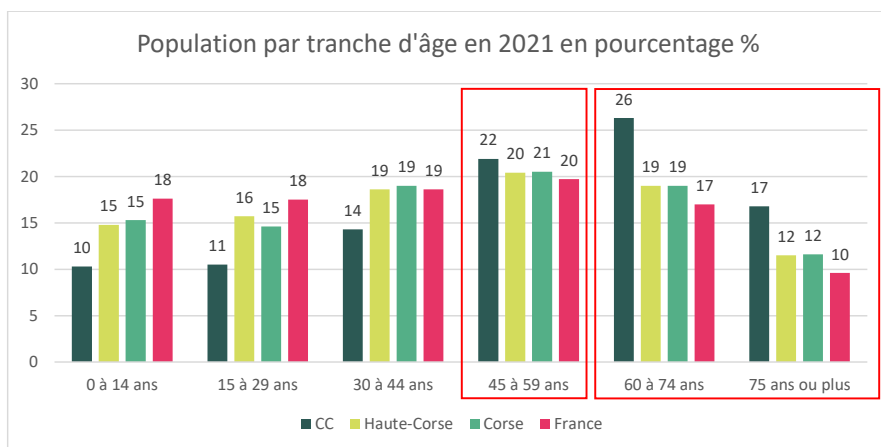


Illustration 2 : Répartition de la population par tranche d'âge et comparaisons – Source : INSEE

**La politique de prévention doit s'adresser à l'ensemble de la population d'un territoire.** Il convient cependant de noter que les personnes de **plus de 45 ans représentent plus de 50 %** de cette population.

La Communauté de communes du Cap Corse affiche une moyenne de personnes par ménage assez similaire à la moyenne nationale (2,2), soit **1,9 personne/foyer**.

Si 58% des ménages sont des familles, dont **28% avec des enfants**, 40 % des ménages sont des femmes ou des hommes seul(e)s.

Les habitants sont en majorité des actifs (**73% de la population**) ayant un emploi (88% des actifs).

### 2.2.3 Habitat et logements

Sur le territoire, l'INSEE recense 5 826 maisons et 2 108 appartements.



**74% de maisons individuelles**



**26% d'appartements**

Sur le territoire, l'INSEE recense 3 372 résidences principales (42%) et 4 376 résidences secondaires (55 %), le reste étant des logements vacants. Le taux de résidences secondaires est plus de 5,5 fois supérieur à la moyenne nationale (10%). Il est assez élevé pour toutes les communes.

### 2.2.4 Tissu économique

Selon l'INSEE, le territoire compte 901 établissements actifs en 2021.

Secteur d'activité	Nombre	%
<b>Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration</b>	275	30,5
<b>Construction</b>	162	18
<b>Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien</b>	153	17
<b>Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale</b>	108	12
<b>Autres activités de services</b>	73	8,1
<b>Industrie manufacturière, industries extractives et autres</b>	62	6,9
<b>Activités immobilières</b>	35	3,9
<b>Activités financières et d'assurance</b>	21	2,3
<b>Information et communication</b>	12	1,3

Tableau 1 : Répartition des établissements actifs - Source : INSEE

En complément, la base SIRENE enregistre **132 établissements agricoles** sur le territoire de la Communauté de Communes du Cap Corse.

Le territoire a une vocation touristique, la capacité d'accueil y est élevée. **Plus de la moitié des communes dispose d'hébergements touristiques.**

### 2.2.5 Tissu administratif et social

Le territoire dispose d'un tissu administratif et social développé.

Catégories	Territoire	Implication dans le cadre du PLPDMA	Source 2025
<b>Mairies</b>	18 mairies	Démonstrateurs pour la réduction des déchets	-
<b>Enseignement</b>	Ecoles primaires (5), écoles élémentaires (2), collège (1)	Ensemble des établissements intégrés au programme pédagogique du SYVADEC qui vise à sensibiliser les enfants à la prévention et gestion des déchets	SIRENE
<b>Structure d'accompagnement pour adulte</b>	Réseau de structure d'information, d'orientation et d'accompagnement des publics, notamment CCAS	Potentiels relais du territoire pour la prévention	FINESS
<b>Santé et accueil des personnes âgées</b>	1 EHPAD et des services d'accueil et de santé	Cibles pour la réduction des déchets	FINESS
<b>Réseau associatif</b>	Associations culturelles, sportives, loisirs, vie sociale, environnementales	Relais et cibles pour la réduction des déchets	Intercommunalités

Tableau 2 : Tissu administratif et social du territoire

## 2.3 Diagnostic déchets

### 2.3.1 Organisation de la gestion des déchets

Sur le territoire, l'organisation de la gestion des déchets dépend des flux collectés.

	<b>Collecte - Intercommunalité</b>	<b>Traitement - Syvadec</b>
<b>Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)</b> 	Collecte en point de regroupement	Enfouissement ISDND STOC Prunelli
<b>Emballages</b> 	Collecte en point de regroupement et en bornes aériennes	Valorisation matière PAPREC Lansargues
<b>Papiers</b> 	Collecte en point de regroupement et en bornes aériennes	Valorisation matière Papers Catalunya, Papresa, Industria Cellulosa Aragonesa, via PAPREC
<b>Verre</b> 	Collecte en point de regroupement et en bornes aériennes	Valorisation matière OI Glasspack à Béziers
<b>Cartons</b> 	Collecte en bac de regroupement	Valorisation matière SMURFIT KAPPA à Avignon
<b>Biodéchets</b> 	Compostage : 33 sites de compostage partagé 2089 composteurs individuels	-
<b>Encombrants</b> 	Collecte en porte à porte	Valorisation matière et enfouissement

	Collecte - Intercommunalité	Traitement - Syvadec
<p><b>Textiles</b></p> 		<p>Collecte en bornes textiles Réemploi et valorisation matière</p>
<p><b>Autres déchets</b></p> 		<p>Recycleries du SYVADEC Valorisation matière, énergétique et enfouissement Multisite de traitement</p>
<p><b>Recyclerie mobile</b></p> 		<p>Passage recyclerie mobile à Luri Valorisation matière et énergétique</p>

## 2.3.2 Production des Déchets Ménagers et assimilés

### 2.3.2.1 Tonnages globaux

Les tonnages globaux de la collectivité en 2010 et leur évolution sur les dernières années sont présentés dans le tableau suivant :

Flux/tonnage (t) par an	2010	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2010/2024 en %
<b>Bio Dechets</b>						16	14	-
<b>Emballages</b>		157	195	208	204	216	270	-
<b>Papier</b>	60	92	77	61	55	35	12	-79%
<b>Verre</b>	194	418	442	426	461	422	420	116%
<b>Biodéchets compostés par l'habitant</b>		140	152	183	203	214	228	-
<b>OM</b>	3521	2 822	2 692	2 978	2 960	2 909	2 829	-20%
<b>Tout Venant</b>	369	104	130	122	30	32	38	-90%
<b>Textiles</b>		20	16	27	27	25	26	-
<b>Bois</b>	77	109	108	131	88	90	67	-13%
<b>Carton CS</b>		96	97	95	115	62	53	-
<b>Carton Rec</b>		30	42	64	41	83	103	-
<b>DDS</b>		4	6	6	5	6	7	-
<b>DEEE</b>	79	106	99	116	96	101	113	43%
<b>Huiles Minérales</b>			0	0	0	0	1	-
<b>Huiles Végétales</b>				1	0			-
<b>Métaux</b>	106	178	180	196	145	157	156	46%
<b>Meuble</b>		155	130	187	185	187	221	-
<b>Petits Objets de la Maison et du Jardin</b>							48	-
<b>PMCB - Placoplatre</b>							17	-
<b>Pneus</b>				1	7	8	6	-
<b>TV Valorisé</b>		87	113	123	113	105	99	-
<b>Végétaux</b>	21	195	182	223	168	180	195	843%
<b>Total DMA hors gravats et biodéchets compostés</b>	<b>4 427</b>	<b>4 574</b>	<b>4 506</b>	<b>4 965</b>	<b>4 700</b>	<b>4 634</b>	<b>4 694</b>	<b>+6%</b>

Tableau 3 : Tonnages par flux et évolution de 2010 à 2024 – Source : ODEM CORSICA

Ainsi, en prenant en compte la population, l'évolution des ratios en kg/hab. est présentée ci-dessous.

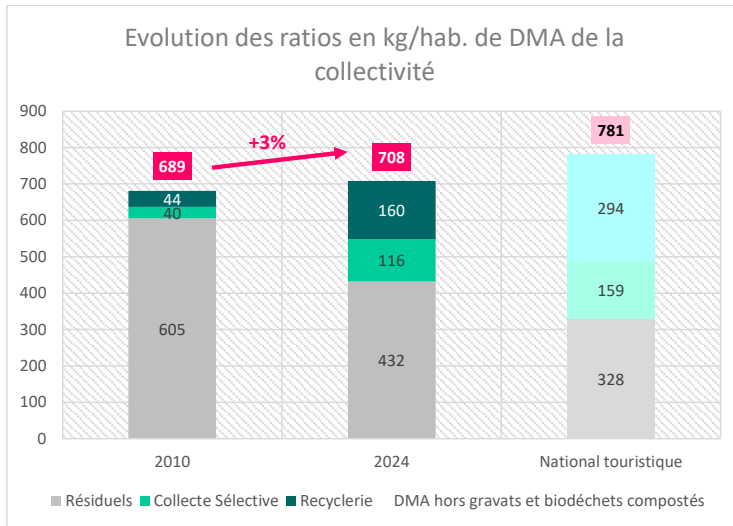


Illustration 3 : Evolution des ratios de 2010 à 2024 – Source ODEM CORSICA

Depuis 2010, la production de Déchets Ménagers et Assimilés a augmenté de 3% sur le territoire.

### 2.3.2.2 Composition des ordures ménagères résiduelles

La composition de la poubelle d'ordures ménagères se base sur les caractérisations réalisées en 2024 par le SYVADEC.

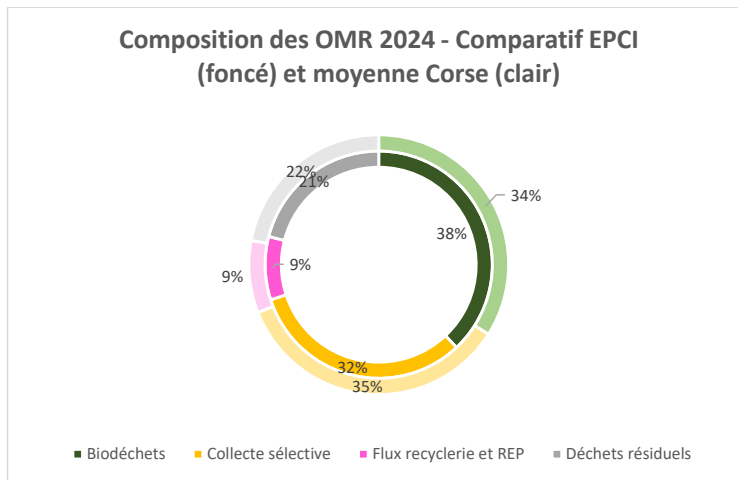


Illustration 4 : Résultats de caractérisation 2024 – Source : SYVADEC

Dans le cadre du PLPDMA, l'objectif est de réduire la quantité d'ordures ménagères résiduelles et en particulier, leur part valorisable.

Commenté [CV1]: Avons-nous une donnée nationale équivalent avec la même typologie

Commenté [AD2R1]: Ademe etc.

Commenté [AD3R1]: D'après l'Ademe, la quantité de déchets produits par an a baissé de -4,6 % en 10 ans sur la période 2007-2017  
<https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/Plan%20national%20de%20pr%C3%A9vention%20des%20d%C3%A9chets%202021-2027.pdf>

Commenté [AD4R1]: Sinoe 2011 - 2021

Commenté [CA5R1]: Est-ce que l'un de ces comparatifs vous paraît pertinent ?

### 2.3.2.3 Evaluation des gisements prioritaires

En tenant compte de la production de déchets en 2024 et des résultats des caractérisations OM et emballages, les flux réellement produits par les habitants de la Communauté de Communes du Cap Corse sont répartis dans les proportions suivantes par ordre d'importance :

Flux	Production 2024 (t) DMA hors gravats	Production (kg/hab.) 2024 DMA hors gravats	Part de la production de DMA (%)
Biodéchets	1 304	197	26%
Recyclerie	1 076	162	22%
Verre	657	99	13%
OM	643	97	13%
Emballages	640	96	13%
Papier	253	38	5%
Cartons	238	36	5%
Textiles	112	17	2%
<b>Total</b>	<b>4 922</b>	<b>743*</b>	<b>100%</b>

Tableau 4 : Production réelle de DMA par flux en 2024 intégrant les résultats des caractérisations – Source : SYVADEC

\*Production de DMA intégrant les biodéchets compostés

Les deux flux les plus importants produits sur le territoire sont les biodéchets et la recyclerie. Il est recommandé que les mesures adoptées portent en priorité sur ces flux.

### 2.3.3 Actions en faveur de la prévention des déchets déjà engagées sur le territoire

La Communauté de Communes du Cap Corse mène une politique active de réduction des déchets, dont certaines menées avec le SYVADEC.

Plusieurs actions de prévention et de sensibilisation ont déjà été mises en œuvre :

- Participation à l'expérimentation nationale « Oui Pub », pour limiter la publicité papier non sollicitée
- Participation au déploiement du compostage de proximité et au programme pédagogique.
- Création d'un annuaire de la réparation, mettant en valeur les acteurs locaux de l'économie circulaire
- Déploiement d'une communication de proximité diversifiée (affiches, presse, réseaux sociaux, animations sur le terrain)
- Participation à des événements locaux, avec des animations originales comme un videgreniers avec atelier zéro déchet ou la construction d'un radeau à partir de déchets
- Mise en place d'un programme "administration exemplaire" intégrant les bonnes pratiques en interne
- Actions d'information et de sensibilisation auprès des habitants et des professionnels
- Optimisation et harmonisation des points de collecte pour améliorer le service rendu

## 2.4 Bilan du diagnostic du territoire, matrice Atouts / Faiblesses / Opportunités / Menaces

### Atouts

#### Socio-économique

- Une population avec enfants plus sensible à l'environnement (21%)
- Une population active importante (36% de la population dans la tranche 30-59 ans)
- Une population plutôt stable (ancienneté dans le logement de plus de 10 ans pour 58% des ménages)

#### Gestion des déchets

- Objectif réglementaire du tri à la source des biodéchets atteint (69% en compostage et 16% en collecte)
- Baisse de 29% du ratio de production des résiduels

#### Actions et démarches engagées

- A l'échelle du SYVADEC, de nombreuses actions pour la prévention et la communication sont menées
- Un Programme Local de Prévention et de Valorisation des Déchets Ménagers et Assimilés du SYVADEC
- Une enquête interne via le baromètre « Les Corses et l'environnement » mettant en lumière les comportements des usagers vis-à-vis de questions environnementales, dont le tri et la réduction des déchets
- Des actions d'ores et déjà menées par l'intercommunalité

#### Acteurs et partenaires

- De la communication effectuée par la collectivité
- Des acteurs présents sur le territoire
- Une présence régulière du SYVADEC sur les réseaux sociaux permettant de toucher un public plus jeune, avec une communication variée

### Opportunités

#### Contexte général

- Une dynamique lancée via diverses études/plans réalisés récemment (étude TI, plan biodéchets, PLPVDMA, ...)
- Une inflation importante et une baisse du pouvoir d'achat (préoccupation première de la population) qui favorise le réemploi et la déconsommation

#### Gestion des déchets

- Une réglementation nationale qui favorise la prévention (loi AGECL, décrets et arrêtés d'application à venir)
- Sur le flux OMR, 79% peuvent être détournés par du compostage
- Des débouchés pour les objets issus de réemploi et de la réparation

### Faiblesses

#### Socio-économique

- Une population vieillissante majoritaire (43% de la population a plus de 60 ans)
- Quelques disparités au niveau de la typologie de population, de l'habitat et du revenu sur le territoire
- Beaucoup de résidences secondaires (54,7%), plus difficiles à intégrer à des actions de prévention pérenne

#### Gestion des déchets

- Plusieurs objectifs réglementaires ne sont pas atteints, notamment sur le réemploi, la valorisation matière, l'objectif de baisse de DMA et la réduction du stockage.
- Une production de DMA et d'OM importante

#### Moyens humains disponibles pour la prévention

- Peu de moyens humains à disposition pour animer et faire le suivi du PLP

#### Actions et démarches engagées

- Une communication de la communauté de communes du cap corse plutôt axée sur l'information

#### Acteurs et partenaires

Réseau d'acteurs et partenaires œuvrant pour la prévention des déchets peu développé

### Menaces

#### Contexte général et socio-économique

- Un territoire très touristique avec une population saisonnière qui doit faire l'objet d'une communication renforcée

#### Coûts de gestion des déchets

- Des coûts de la gestion des déchets en constante augmentation
- Peu d'implication des professionnels dans la gestion des déchets

### 3. Stratégie et plan d'action du PLPDMA

#### 3.1 Stratégie et objectifs

L'état des lieux a permis d'évaluer les évolutions des différents déchets collectés par la collectivité depuis 2010 et d'identifier, les flux prioritaires et les axes stratégiques d'une politique volontariste de prévention des déchets collectés.

Cette politique s'inscrit pleinement dans le cadre réglementaire d'objectifs nationaux de baisse par rapport aux années de référence 2010.

Il s'agit donc maintenant de décliner quantitativement des objectifs réalistes pour le PLPDMA à horizon 2031, et de mettre en place des actions qui visent à les atteindre, voire à les dépasser grâce à une bonne compréhension et une adhésion des acteurs partenaires et du grand public.

Le graphique ci-dessous présente les quantités de DMA à réduire pour atteindre les objectifs réglementaires et les objectifs fixés par la collectivité.

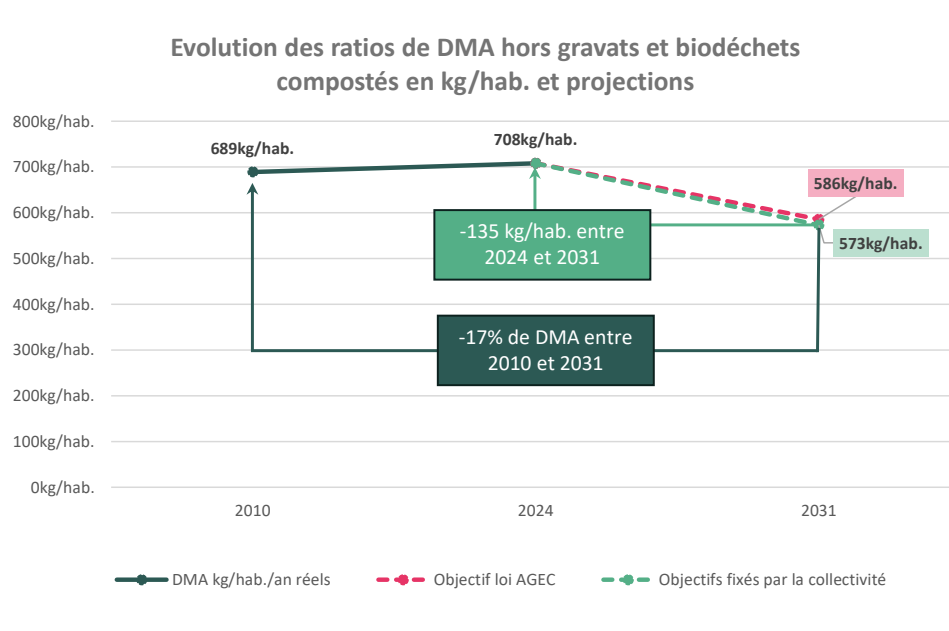


Illustration 5 : Objectifs de réduction des DMA et conformité réglementaire – Source : EODD

Dans le cadre de l'élaboration de son PLPDMA, la collectivité a identifié des axes et des actions stratégiques destinés à atteindre les objectifs fixés.

### 3.2 Axes et actions stratégiques

Les axes et actions suivants, retenus dans le cadre du PLPDMA 2026 – 2031 de la collectivité, permettent d'observer la déclinaison des objectifs chiffrés précédemment.

## LES AXES ET ACTIONS DU PLPDMA

	Objectif de réduction kg/hab. en 2031	Part de chaque action dans les objectifs de réduction
<b>Axe 1 : Réduire les biodéchets</b>		
• Action 1.1 – Animation et suivi du compostage	47 kg/hab.	35,1%
• Action 1.2 – Lutte contre le gaspillage alimentaire	22 kg/hab.	16,1%
• Action 1.3 – Broyage itinérant	10,5 kg/hab.	7,8%
	<b>-79,6 kg/hab.</b>	<b>59,0%</b>
<b>Axe 2 : Être éco-exemplaire</b>		
• Action 2.1 – Eco-exemplarité du service public	0,8 kg/hab.	0,6%
	<b>-0,8 kg/hab.</b>	<b>0,6%</b>
<b>Axe 3 : Promouvoir l'économie circulaire</b>		
• Action 3.1 – Création d'une ressourcerie	45,0 kg/hab.	33,0%
• Action 3.2 – Encourager le réemploi	4,5 kg/hab.	3,3%
	<b>-49,5 kg/hab.</b>	<b>36,3%</b>
<b>Axe 4 : Utiliser des outils économiques comme levier de réduction des déchets</b>		
• Action 4.1 – Sensibilisation et verbalisation des incivismes	1,6 kg/hab.	1,1%
	<b>-1,6 kg/hab.</b>	<b>1,1%</b>
<b>Axe 5 : Renforcer la communication et la sensibilisation</b>		
• Action 5.1 – Sensibiliser les artisans et les particuliers	2,0 kg/hab.	1,4%
• Action 5.2 – Intervention dans les fêtes locales et communication	2,1 kg/hab.	1,6%
	<b>- 4,1 kg/hab.</b>	<b>3,0%</b>
<b>Objectif total de réduction des DMA en kg/hab. :</b>	<b>- 135 kg/hab. en 2031</b>	

### 3.3 La planification des actions de communication

Le planning ci-après reprend les grandes étapes des actions de communication à mener sur les 6 prochaines années.

Années	2026				2027				2028				2029				2030				2031							
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4				
<b>Réduire les biodéchets</b>																												
<b>Animation et suivi de compostage</b>																												
Communication : 4 campagnes par an avec post et événement presse	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
<b>Lutte gaspillage alimentaire</b>																												
Communication : 1 par an avec guide, post, recette anti-gaspi	■				■				■				■				■				■				■			
Communication : 1 par an avec gourmet bag, eau du robinet						■				■				■				■				■				■		
<b>Broyage itinérant</b>																												
Communication : sessions de broyage (post + affiche)		■				■				■				■				■				■				■		
<b>Promouvoir l'économie circulaire</b>																												
<b>Création d'une ressourcerie</b>																												
Communication : 4 posts par an, 1 pour l'inauguration, 1 affiche par commune					■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
<b>Encourager le réemploi</b>																												
Communication : 2 campagnes réseaux par an, affichage recyclerie		■				■	■			■	■			■	■			■	■			■	■			■	■	
<b>Utiliser des outils économiques incitatifs</b>																												
<b>Sensibilisation / Verbalisation des incivismes</b>																												
Envoi d'un courrier aux professionnels		■																										
Communication : 1 campagne par an réseaux			■				■				■				■				■				■				■	
<b>Renforcer la communication / sensibilisation</b>																												
<b>Sensibiliser les artisans et les particuliers</b>																												
Communication : 2 campagnes par an réseaux / courrier artisans + affichage et flyer documents d'urbanisme			■	■			■	■			■	■			■	■			■	■			■	■			■	■
<b>Intervention fêtes locales et communication</b>																												
Communication : 1 campagne annuelle sur le PLPDMA		■				■				■				■				■				■				■		

### 3.4 Moyens humains à mobiliser pour atteindre les objectifs

Les moyens humains nécessaires à mobiliser dans le cadre du PLPDMA fixé pour atteindre les objectifs, déclinés par an, sont présentés dans le tableau ci-dessous.

A noter qu'il s'agit de moyens internes de la collectivité.

Axes	Actions	ETP 2026	ETP 2027	ETP 2028	ETP 2029	ETP 2030	ETP 2031	Moyens humains 2026-2031
<b>Réduire les biodéchets</b>	Animation et suivi de compostage	0,35	0,30	0,30	0,30	0,30	0,30	<b>1,9</b>
	Lutte contre le gaspillage alimentaire	0,16	0,16	0,16	0,15	0,15	0,15	<b>0,9</b>
	Broyage itinérant	0,36	0,34	0,34	0,34	0,34	0,34	<b>2,0</b>
<b>Être Eco exemplaire</b>	Eco-exemplarité du service public	0,19	0,35	0,03	0,03	0,03	0,03	<b>0,7</b>
<b>Promouvoir l'économie circulaire</b>	Création d'une ressourcerie	0,17	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	<b>0,2</b>
	Encourager le réemploi	0,07	0,07	0,07	0,07	0,07	0,07	<b>0,4</b>
<b>Utiliser des outils économiques incitatifs</b>	Sensibilisation et verbalisation des incivismes	1,29	1,27	1,27	1,27	1,27	1,27	<b>7,7</b>
<b>Renforcer la communication</b>	Sensibiliser les artisans et les particuliers	0,06	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	<b>0,3</b>
	Intervention dans les fêtes locales et communication	0,10	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	<b>0,4</b>
<b>Total</b>		<b>2,7</b>	<b>2,6</b>	<b>2,3</b>	<b>2,3</b>	<b>2,3</b>	<b>2,3</b>	<b>14,5</b>

Tableau 5 : Bilan des ETP à mobiliser pour le PLPDMA par an

### 3.5 Investissements nécessaires à l'atteinte des objectifs du PLPDMA

Les investissements nécessaires à mobiliser dans le cadre du PLPDMA fixé pour atteindre les objectifs, déclinés par action, sont présentés dans le tableau ci-après.

Axes	Actions	Investissements 2026 – 2031 €HT
Réduire les biodéchets	Animation et suivi de compostage	2 500 €HT
	Lutte contre le gaspillage alimentaire	1 600 €HT
	Broyage itinérant	25 144 €HT
Être Eco exemplaire	Eco-exemplarité du service public	1 375 €HT
Promouvoir l'économie circulaire	Création d'une ressourcerie	460 000 €HT
	Encourager le réemploi	0 €HT
Utiliser des outils économiques incitatifs	Sensibilisation et verbalisation des incivismes	29 500 €HT
Renforcer la communication	Sensibiliser les artisans et les particuliers	140 €HT
	Intervention dans les fêtes locales et communication	2 500 €HT
<b>Total</b>		<b>522 759 €HT</b>

Tableau 6 : Bilan des investissements à mobiliser dans le cadre du PLPDMA

### 3.6 Les fiches action

Pour chaque action, une fiche action détaillée a été réalisée. Elles permettent de décrire avec précision les actions à réaliser, les moyens à mobiliser et les résultats attendus.

Axe 1

---

Réduire les biodéchets

## AXE 1 - Réduire les biodéchets

### FICHE ACTION 1

### Action 1.1 : Animation et suivi du compostage



#### Performance

#### Performance de l'action

Niveau 1 : Une action centrée sur la communication  
 Niveau 2 : Une action avec de la communication et des interventions terrains ponctuelles  
**Niveau 3 : Une action impliquant une présence importante sur le terrain et de la communication**

#### Enjeux

#### Enjeux et objectifs

- Détourner les biodéchets des OMR et les valoriser sous forme de compost
- Réduire les impacts environnementaux liés à la collecte et au traitement
- Créer une dynamique de territoire, inciter et former les usagers au compostage

#### Publics ciblés

*Particuliers*

#### Déchets

#### Flux de déchets principalement ciblés

Biodéchets, OMR et déchets verts

#### Plan d' action

Sous-action et étapes clés	Calendrier	Objectifs spécifiques	Indicateurs de suivi et d'évaluation
<b>Composteurs partagés</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi via application du SYVADEC des sites de compostage partagé</li> </ul>	2026-2031	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 100% des suivis saisis sur application chaque année</li> <li>• 51 rapports par site par an</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de rapports annuels par site de compostage partagé</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réunions d'animation sur site de compostage partagé</li> </ul>	2026 - 2031	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 réunions par an</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nbre de réunions par an et nbre de personnes présentes aux réunions</li> </ul>

## AXE 1 - Réduire les biodéchets

Composteurs individuels			
<ul style="list-style-type: none"> <li>Distribution de composteurs individuels</li> </ul>	2026	<ul style="list-style-type: none"> <li>30 composteurs à distribuer</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nbre de composteurs distribués</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Questionnaire en ligne et appels téléphoniques pour vérifier l'utilisation des composteurs individuels</li> <li>Questionnaire diffusé dans les écoles</li> </ul>	2026 - 2031	<ul style="list-style-type: none"> <li>200 réponses par enquête réalisée tous les ans au quatrième trimestre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de répondants</li> <li>Taux d'utilisation des composteurs</li> </ul>
Composteurs individuels et partagés : animation du plan compostage			
<ul style="list-style-type: none"> <li>Animations : Stands sur des fêtes locales</li> </ul>	2026 - 2031	<ul style="list-style-type: none"> <li>2 animations par an</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nbre de manifestations et nbre de personnes ayant reçu un guide</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Communication : relations presse, post sur les réseaux sociaux, FAQ actualisée sur le compostage sur le site internet</li> </ul>	2026 - 2031	<ul style="list-style-type: none"> <li>1 événement presse par an</li> <li>4 posts sur les réseaux par an</li> <li>1 FAQ actualisée chaque année</li> <li>1 guide (actualisation SYVADEC)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nbre de publications, nbre de vues, nbre de téléchargements, nbre de guides distribués</li> </ul>

Moyens	Partenaires	Moyens humains moyennés par an	Moyens matériels et investissements	Pilotage
	Communes SYVADEC Ecoles et collège	0,3 ETP	<ul style="list-style-type: none"> <li>Guides : 2 500 €HT</li> </ul>	Intercommunalité

Résultats attendus

DMA réduits en 2031

-47 kg/hab.

## AXE 1 - Réduire les biodéchets

### FICHE ACTION 2

### Action 1.2 : Lutte contre le gaspillage alimentaire



#### Performance

#### Performance de l'action

Niveau 1 : Une action centrée sur la communication

Niveau 2 : Une action avec de la communication et des interventions terrains ponctuelles

**Niveau 3 : Une action impliquant une présence importante sur le terrain et de la communication**

#### Enjeux

#### Enjeux et objectifs

- Réduire les quantités de produits alimentaires jetés.
- Sensibiliser tous les publics aux enjeux et encourager les bons réflexes de consommation
- Accompagner les professionnels de la restauration et les collectivités dans la mise en place de solutions concrètes de réduction du gaspillage.
- Respecter la réglementation et contribuer aux objectifs nationaux et européens de réduction de 50 % du gaspillage alimentaire d'ici 2030.

#### Publics ciblés

*Particuliers, restauration commerciale, commerces*

#### Déchets

#### Flux de déchets principalement ciblés

OMR, déchets alimentaires

#### Plan d' action

Sous-action et étapes clés	Calendrier	Objectifs spécifiques	Indicateurs de suivi et d'évaluation
<b>Particuliers</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Campagne de communication (thème gourmet bag, recette antigaspi, too good, to go)</li> </ul>	2026-2031	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 4 campagnes par an</li> <li>• 1 guide des bonnes pratiques digital</li> <li>• 3 événements locaux par an</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de posts et nombre de vues</li> <li>• Nombre de guides diffusés dans les événements locaux</li> <li>• Nombre d'articles</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réunions d'animation / participation événements</li> </ul>	2026 - 2031	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 3 réunions par an</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nbre de réunions par an et nbre de personnes présentes aux réunions</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Atelier zéro gaspillage</li> </ul>	2026 - 2031	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 atelier par an</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de participants</li> </ul>

## AXE 1 - Réduire les biodéchets

### Producteurs non ménagers

- |   |             |  |  |
|---|-------------|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Mobiliser les professionnels :             <ul style="list-style-type: none"> <li>Elaboration et signature d'une charte anti-gaspi</li> <li>Diagnostic et campagne de pesée des établissements volontaires</li> <li>Accompagnement personnalisé</li> </ul> </li> </ul>                                     | 2026 - 2031 | <ul style="list-style-type: none"> <li>30 professionnels accompagnés par an dont 7 superettes en 2027</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Nbre de pro signataires</li> <li>Nbre d'accompagnements réalisés</li> </ul> |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Déployer le dispositif « gourmet bag » :             <ul style="list-style-type: none"> <li>Création d'un macaron officiel apposé sur les restaurants</li> <li>Proposition systématique de gourmet bag</li> <li>Campagne réseaux</li> <li>Inciter à l'utilisation de too good to go</li> </ul> </li> </ul> | 2027        | <ul style="list-style-type: none"> <li>100 macarons apposés</li> <li>1 campagne par an</li> </ul>                | <ul style="list-style-type: none"> <li>Nbre de macarons collés</li> <li>Nbre de vues des campagnes</li> </ul>      |

Moyens

#### Partenaires

#### Moyens humains moyennés par an

#### Moyens matériels et investissements

#### Pilotage

SYVADEC

Office du tourisme, Restaurateurs, superettes, producteurs

0,2 ETP

- Guides : 0 €HT
- Macarons : 100 €HT
- Atelier : 1500 €HT

Intercommunalité

Résultats attendus

DMA réduits en 2031

-22 kg/hab.

## AXE 1 - Réduire les biodéchets

### FICHE ACTION 3

### Action 1.3 : Broyage itinérant



#### Performance

#### Performance de l'action

- Niveau 1 : Une action centrée sur la communication  
 Niveau 2 : Une action avec de la communication et des interventions terrains ponctuelles  
**Niveau 3 : Une action impliquant une présence importante sur le terrain et de la communication**

#### Enjeux

#### Enjeux et objectifs

- Réduire les déchets verts apportés en déchèterie et encourager le retour au sol (paillage, compostage)
- Augmenter le service rendu à l'utilisateur et disposer de matière sèche pour les composteurs collectifs
- Réduire les écobuages illégaux de végétaux et les émissions de CO<sub>2</sub> associées

#### Publics ciblés

Particuliers

#### Déchets

#### Flux de déchets principalement ciblés

Végétaux

#### Plan d'action

Sous-action et étapes clés	Calendrier	Objectifs spécifiques	Indicateurs de suivi et d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser un diagnostic des besoins par commune</li> <li>• Acheter un broyeur</li> </ul>	2026	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 100% de communes interrogées</li> <li>• 1 broyeur acheté</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de communes intéressées par le broyeur</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mobilisation d'un employé communal et de personnel intercommunal</li> </ul>	2026	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 100% des communes cibles engagées à fournir du personnel pour les sessions de broyage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nbre de communes engagées</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Définir le calendrier de broyage, les lieux et les modalités de prise de rendez-vous</li> </ul>	2026 - 2031	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 calendrier par an</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nbre de créneaux de broyage proposés</li> </ul>

## AXE 1 - Réduire les biodéchets

<ul style="list-style-type: none"> <li>Communiquer les sessions de broyage auprès des usagers</li> </ul>	2026 - 2031	<ul style="list-style-type: none"> <li>1 post réseau par session de broyage</li> <li>1 affiche par commune concernée, par session et une annonce gazette communale</li> <li>1 site d'inscription</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nbre d'inscrits</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Organisation des sessions de broyage</li> </ul>	2026 - 2031	<ul style="list-style-type: none"> <li>2 sessions par an et par commune</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nbre de sessions</li> <li>Nbre d'heures de broyage</li> <li>Nbre de participants</li> <li>Nbre de m<sup>3</sup> de végétaux broyés</li> <li>2 pesées au démarrage de l'action</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Utilisation du broyat non récupéré</li> </ul>	2026-2031	<ul style="list-style-type: none"> <li>100% de broyat non récupéré réutilisé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>m<sup>3</sup> de broyat réutilisé</li> </ul>

Moyens	Partenaires	Moyens humains moyennés par an	Moyens matériels et investissements	Pilotage
	Communes, SYVADEC	0,3 ETP + Mobilisation communes	<ul style="list-style-type: none"> <li>Broyeur avec subvention : 25 000 €HT</li> <li>Affiches : 145 €HT</li> </ul>	Intercommunalité

Résultats attendus

**DMA réduits en 2031**

**-11 kg/hab.**

## AXE 1 - Réduire les biodéchets

Le planning ci-après reprend les grandes étapes des tâches à mener pour l'axe 1 sur les 6 prochaines années.

Années	2026				2027				2028				2029				2030				2031			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Réduire les biodéchets																								
Animation et suivi de compostage																								
Suivi via application du SYVADEC des sites de compostage partagé																								
Réunion d'animation site de compostage partagé : 2/an																								
Distribution de composteurs individuels																								
Questionnaire en ligne et appels téléphoniques																								
Animation de stands sur foires locales : 2/an																								
Formation des agents communaux																								
Communication : 4 campagnes par an avec post et événement presse																								
Lutte gaspillage alimentaire																								
Atelier 0 gaspi : 1 par an																								
Participation à 3 événements locaux par an																								
Charte anti-gaspi pour les pros																								
Diagnostic et campagne de pesées dans 30 établissements / an																								
Création d'un macaron gourmet bag et diffusion																								
Communication : 1 par an avec guide, post, recette anti-gaspi																								
Communication : 1 par an avec gourmet bag, eau du robinet																								
Broyage itinérant																								
Diagnostic des besoins des communes et achat de broyeur																								
Mobilisation d'employés communaux et intercommunaux																								
Calendrier de broyage, lieux, modalités																								
Organisation des sessions de broyage																								
Communication : sessions de broyage (post + affiche)																								

## Axe 2

---

# Être éco-exemplaire

## AXE 2 – Être éco-exemplaire

### FICHE ACTION 4

### Action 2.1 : Eco exemplarité du service public



#### Performance

#### Performance de l'action

Niveau 1 : Une action centrée sur la communication

Niveau 2 : Une action avec de la communication et des interventions terrains ponctuelles

**Niveau 3 : Une action impliquant une présence importante sur le terrain et de la communication**

#### Enjeux

#### Enjeux et objectifs

- Réduire les déchets et adopter des pratiques sobres dans les administrations (papier, plastique, énergie, eau).
- Donner l'exemple aux usagers en appliquant les mêmes règles
- Mobiliser et former les agents afin qu'ils deviennent acteurs et ambassadeurs de la démarche.

#### Publics ciblés

**Intercommunalité et communes adhérentes**

#### Déchets

#### Flux de déchets principalement ciblés

OMR, collecte sélective, recyclerie (DEEE, meubles)

#### Plan d'action

Sous-action et étapes clés	Calendrier	Objectifs spécifiques	Indicateurs de suivi et d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diagnostiquer et planifier les pratiques internes :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Réalisation d'un diagnostic des pratiques et d'une pesée par type de déchets pour tous les sites de l'EPCI</li> <li>○ Réalisation d'un diagnostic terrain des communes adhérentes pour élargir les bonnes pratiques.</li> <li>○ Adapter et partager un guide des bonnes pratiques aux sites et communes.</li> </ul> </li> </ul>	<p>2026 interco et 2027 communes</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 100% des sites et communes audités,</li> <li>• 1 guide pratique diffusé</li> <li>• 1 référent déchets par commune.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de sites audités,</li> <li>• nombre de guides distribués,</li> <li>• liste des référents désignés.</li> </ul>

## AXE 2 – Être éco-exemplaire

<ul style="list-style-type: none"> <li>Réduire les déchets du quotidien au sein des administrations             <ul style="list-style-type: none"> <li>Suppression de la vaisselle jetable et des bouteilles plastiques.</li> <li>Mise à disposition de vaisselle réutilisable pour les réunions et de contenants réemployables pour repas à emporter.</li> <li>Compostage du marc de café et des déchets alimentaires sur chaque site.</li> <li>Réduction des impressions.</li> <li>Création d'espaces de troc entre collègues.</li> </ul> </li> </ul>	2026 puis suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>100% des sites équipés de solutions réemployables et composteurs.</li> <li>-15% de ramettes de papier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de gourdes distribuées,</li> <li>Arrêt des achats de vaisselle jetable</li> <li>Arrêt des achats de bouteilles en plastique</li> <li>Nombre de composteurs installés</li> <li>Nbre de ramettes achetées</li> <li>Nb d'espaces de troc</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Optimiser la consommation de ressources et les achats :             <ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place d'une stratégie d'achats responsables : produits reconditionnés en priorité, écolabel</li> <li>Utilisation de papier recyclé, paramétrage éco des imprimantes, mise en place de bacs à brouillon.</li> </ul> </li> </ul>	2026 et suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>100% des marchés publics intégrant des clauses « achat responsable ».</li> <li>100% de la téléphonie en reconditionnée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de marchés publics concernés</li> <li>0 ramette de papier non recyclé</li> <li>0 téléphone neuf acheté</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Former, équiper et sensibiliser les agents de l'intercommunalité et des communes</li> <li>Organisation de sessions de formation sur la prévention et le tri.</li> <li>Intégration des écogestes dans les pratiques professionnelles.</li> <li>Suivi par questionnaires en fin de formation.</li> </ul>	2026-2031	<ul style="list-style-type: none"> <li>1 session de formation par an, implication progressive de l'ensemble des agents.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'agents formés, résultats des questionnaires en fin de session.</li> </ul>

Moyens	Partenaires	Moyens humains moyennés par an	Moyens matériels et investissements	Pilotage
	Communes SYVADEC	0,1 ETP	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gourdes (150) : 750€HT</li> <li>Ecocup (250) : 375 €HT</li> <li>Contenants réemployables (20) : 100 €HT</li> <li>Balance de pesée de bacs (1) : 150 €HT</li> <li>Guide digital : 0€HT</li> </ul>	Intercommunalité

Résultats attendus

DMA réduits en 2031

**-0,8 kg/hab.**

## AXE 2 - Être éco-exemplaire

Le planning ci-après reprend les grandes étapes des tâches à mener pour l'axe 2 sur les 6 prochaines années.

Années	2026				2027				2028				2029				2030				2031			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Ecoexemplaire																								
Ecoexemplarité du service public																								
Diagnostic des pratiques et évaluation intercommunalité																								
Diagnostic des pratiques et évaluation communes adhérentes																								
Réalisation d'un guide des bonnes pratiques																								
Sessions de formation des agents : 2/an																								

## Axe 3

---

# Promouvoir l'économie circulaire

## AXE 3 – Promouvoir l'économie circulaire

### FICHE ACTION 5

### Action 3.1 : Création d'une ressourcerie publique ou privée



#### Performance

#### Performance de l'action

- Niveau 1 : Une action centrée sur la communication  
 Niveau 2 : Une action avec de la communication et des interventions terrains ponctuelles  
**Niveau 3 : Une action impliquant une présence importante sur le terrain et de la communication**

#### Enjeux

#### Enjeux et objectifs

- Proposer une solution dédiée pour les dons d'objet et le réemploi sur le territoire
- Démocratiser les pratiques de réparation et réemploi
- Préserver les ressources finies

#### Publics ciblés

*Particuliers principalement, administrations, associations*

#### Déchets

#### Flux de déchets principalement ciblés

Résiduels, Recyclerie

#### Plan d'action

Sous-action et étapes clés	Calendrier	Objectifs spécifiques	Indicateurs de suivi et d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser une étude de faisabilité</li> </ul>	2026	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 étude réalisée permettant de définir les modèles économiques, le lieu, le montant estimatif des travaux, etc.</li> </ul>	-
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lancement d'un marché de maîtrise d'œuvre et de travaux</li> </ul>	2026	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 marché lancé</li> </ul>	-

### AXE 3 – Promouvoir l'économie circulaire

	<ul style="list-style-type: none"> <li>Création d'une fiche de poste, formation des agents de la collectivité ou passation d'une prestation privée, achat de fourniture, contractualisation avec les REP.</li> </ul>	2026-2027	<ul style="list-style-type: none"> <li>1 fiche de poste créée</li> <li>100% des agents d'accueil de la recyclerie formés</li> <li>100% des fournitures achetées</li> <li>100% de contractualisation REP.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Recettes liées aux REP</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réalisation des travaux de la ressourcerie</li> <li>Ouverture de la ressourcerie</li> </ul>	2026 - 2027	<ul style="list-style-type: none"> <li>100% des travaux réalisés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nbre de visiteurs</li> <li>Tonnages captés</li> <li>Tonnages détournés</li> <li>Tonnages valorisés</li> <li>Tonnages résiduels</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Communication sur la ressourcerie</li> </ul>	2026-2027	<ul style="list-style-type: none"> <li>4 posts sur les réseaux sociaux par an</li> <li>1 communiqué pour l'inauguration</li> <li>1 affiche dans les communes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nbre de vues</li> <li>Nbre d'affiches</li> </ul>

Moyens	Partenaires	Moyens humains moyennés par an	Moyens matériels et investissements	Pilotage
	SYVADEC	0,4 ETP si gestion intercommunalité de l'accueil	<ul style="list-style-type: none"> <li>Bâtiment ressourcerie : 459 500 €HT</li> <li>Communication : 500 €HT</li> <li>Potentielle prestation privée d'exploitation : à déterminer</li> </ul>	Intercommunalité

Résultats attendus	DMA réduits en 2031	- 45 kg/hab.
--------------------	---------------------	--------------

## AXE 3 – Promouvoir l'économie circulaire

FICHE ACTION 6

### Action 3.2 : Encourager le réemploi



Performance

#### Performance de l'action

Niveau 1 : Une action centrée sur la communication

**Niveau 2 : Une action avec de la communication et des interventions terrains ponctuelles**

Niveau 3 : Une action impliquant une présence importante sur le terrain et de la communication

Enjeux

#### Enjeux et objectifs

- Promouvoir la seconde vie des objets par le don, la réparation, l'occasion et la mutualisation.
- Rendre visibles et accessibles les solutions locales de réemploi (ressourceries, ateliers, réparateurs, associations, acteurs du don).
- Augmenter le tonnage des objets réutilisés grâce aux associations et aux espaces de gratuité.

#### Publics ciblés

*Tout public*

Déchets

#### Flux de déchets principalement ciblés

Résiduels, Recyclerie, textiles

Plan d'action

Sous-action et étapes clés	Calendrier	Objectifs spécifiques	Indicateurs de suivi et d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser une campagne de communication sur les bons gestes et solutions locales : occasion, don, réparation, espace de gratuité, associations, annuaire...</li> </ul>	2026 - 2031	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 campagnes par an avec post sur les réseaux et guide numérique</li> <li>• Relation presse et affichage recyclerie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nbre d'actions menées par an</li> <li>• Nbre de vues</li> <li>• Nbre de téléchargement du guide</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise à jour de l'annuaire régional des solutions locales (réparateurs, associations, ateliers, ...)</li> </ul>	2026 - 2031	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 mise à jour par an</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nbre d'acteurs ajoutés par an</li> </ul>

### AXE 3 – Promouvoir l'économie circulaire

	<ul style="list-style-type: none"> <li>Organisation de vide dressing dans le cadre de l'opération régionale.</li> </ul>	2026 - 2031	<ul style="list-style-type: none"> <li>2 vides dressing par an.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nbre d'événements</li> <li>Nbre de stands</li> <li>Taux de satisfaction des exposants et visiteurs</li> </ul>

Moyens	Partenaires	Moyens humains moyennés par an	Moyens matériels et investissements	Pilotage
	SYVADEC Réparateurs, associations, communes	0,07 ETP	-	Intercommunalité

<b>Résultats attendus</b>	<b>DMA réduits en 2031</b>	<b>- 4,5 kg/hab.</b>
---------------------------	----------------------------	----------------------

### AXE 3 – Promouvoir l'économie circulaire

Le planning ci-après reprend les grandes étapes des tâches à mener pour l'axe 3 sur les 6 prochaines années.

Années	2026				2027				2028				2029				2030				2031				
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	
<b>Promouvoir l'économie circulaire</b>																									
<b>Création d'une ressourcerie</b>																									
Réaliser une étude de faisabilité	■																								
Lancement des travaux		■	■	■																					
Création d'une fiche de poste et modalités d'organisations de la recyclerie			■	■																					
Ouverture de la ressourcerie				■	■																				
Communication : 4 posts par an, 1 pour l'inauguration, 1 affiche par commune					■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
<b>Encourager le réemploi</b>																									
Mise à jour de l'annuaire régional	■				■				■				■				■				■				
Organisation des vide-dressings		■	■			■	■			■	■			■	■			■	■			■	■		
Communication : 2 campagnes réseaux par an, affichage recyclerie	■				■	■			■	■			■	■			■	■			■	■			■

## Axe 4

---

Utiliser des outils  
économiques comme  
levier  
de réduction des déchets

## AXE 4 – Utiliser des outils économiques comme levier de réduction des déchets

### FICHE ACTION 7

### Action 4.1 : Sensibilisation et verbalisation des incivismes



#### Performance

#### Performance de l'action

Niveau 1 : Une action centrée sur la communication

Niveau 2 : Une action avec de la communication et des interventions terrains ponctuelles

**Niveau 3 : Une action impliquant une présence importante sur le terrain et de la communication**

#### Enjeux

#### Enjeux et objectifs

- Garantir la propreté des espaces publics
- Réduire les dépôts contraires au règlement de collecte et favoriser leur valorisation en dehors du service public de gestion des déchets
- Améliorer l'image du territoire

#### Publics ciblés

Tout public

#### Déchets

#### Flux de déchets principalement ciblés

Résiduels, recyclerie

#### Plan d' action

Sous-action et étapes clés	Calendrier	Objectifs spécifiques	Indicateurs de suivi et d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Révision du règlement de collecte (règle de dépôt, obligation du tri, volume, amende et facturation...)</li> </ul>	2027	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formalisation des règles dans un règlement de collecte approuvé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise à jour réalisée</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Campagne de communication pour rappeler les règles de dépôt (amende, obligation de tri, facturation du nettoyage, déchetterie, déchets des artisans)</li> </ul>	2027 - 2031	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 campagne par an</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nbre d'actions de communication</li> <li>• Nbre de posts et nbre de vues</li> </ul>



## AXE 4 – Utiliser des outils économiques comme levier de réduction des déchets

<ul style="list-style-type: none"> <li>Envoi d'un courrier aux professionnels du territoire leur rappelant leurs obligations</li> </ul>	2027	<ul style="list-style-type: none"> <li>100% de courriers envoyés aux professionnels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nbre de courriers envoyés</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Formation des élus.</li> </ul>	2027	<ul style="list-style-type: none"> <li>100% des élus déchet formés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nbre d'élus formés</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Formation des agents sur le montage d'une brigade verte et les pouvoirs de police des maires</li> </ul>	2027	<ul style="list-style-type: none"> <li>1 agent formé</li> </ul>	-
<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place d'une brigade verte, achat d'équipement, recrutement ou mobilité, fiche de poste, planning de patrouille</li> </ul>	2028	<ul style="list-style-type: none"> <li>1 brigade verte composée d'un ETP temps plein.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nbre de contrôles effectués</li> </ul>

	Partenaires	Moyens humains moyennés par an	Moyens matériels et investissements	Pilotage
Moyens	Communes SYVADEC Modules brigade verte AMORCE	1,3 ETP	<ul style="list-style-type: none"> <li>Formation : 1000 €HT</li> <li>Matériel brigade verte (voiture, EPI, informatique) : 28 500 €HT</li> </ul>	Intercommunalité

**Résultats attendus**

**DMA réduits en 2031**

**-1,6 kg/hab.**

## AXE 4 – Utiliser des outils économiques comme levier de réduction des déchets

Le planning ci-après reprend les grandes étapes des tâches à mener pour l'axe 4 sur les 6 prochaines années.

Années	2026				2027				2028				2029				2030				2031			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Utiliser des outils économiques incitatifs																								
Sensibilisation / verbalisation des incivismes																								
Révision du règlement de collecte																								
Formation des élus																								
Formation agent pour montage brigade verte																								
Mise en place d'une brigade verte																								
Envoi d'un courrier aux professionnels																								
Communication : 1 campagne par an réseaux																								

## Axe 5

---

# Renforcer la communication et la sensibilisation

## AXE 5 – Renforcer la communication et la sensibilisation

FICHE ACTION 8

### Action 5.1 : Sensibiliser les artisans et les particuliers



Performance

#### Performance de l'action

Niveau 1 : Une action centrée sur la communication

Niveau 2 : Une action avec de la communication et des interventions terrains ponctuelles

**Niveau 3 : Une action impliquant une présence importante sur le terrain et de la communication**

Enjeux

#### Enjeux et objectifs

- Améliorer le tri à la source : garantir que chaque type de déchet (bois, plâtre, déchets dangereux, etc.) soit bien orienté vers sa filière dédiée.
- Respecter la réglementation : réduire les infractions et les dépôts illégaux.
- Responsabiliser les producteurs de déchets : artisans comme particuliers deviennent acteurs de la bonne gestion.

#### Publics ciblés

*Particuliers et artisans*

Déchets

#### Flux de déchets principalement ciblés

Résiduels, recyclerie

Plan d' action

Sous-action et étapes clés	Calendrier	Objectifs spécifiques	Indicateurs de suivi et d'évaluation
<b>Particuliers</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer une communication pour informer les particuliers sur les obligations des artisans en matière de gestion des déchets et les obligations en tant que maître d'ouvrage de travaux</li> </ul>	2026	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 communication créée</li> </ul>	-

## AXE 5 – Renforcer la communication et la sensibilisation

	<ul style="list-style-type: none"> <li>Communication réseaux, gazettes communales existante, affiche recyclerie, RPQS, affichage dans les mairies, autorisation d'urbanismes en mairie en même temps que livraison du permis, marchands de matériaux</li> </ul>	2026 - 2031	<ul style="list-style-type: none"> <li>2 posts par an</li> <li>1 affiche par recyclerie</li> <li>1 affiche par mairie</li> <li>1 flyer par autorisation d'urbanisme délivrée</li> <li>1 affiche par marchand de matériaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nbre de vues</li> <li>Nbre de flyers distribués</li> <li>Nbre d'affiches</li> </ul>
	<b>Artisans</b>			
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Envoi d'un courrier aux artisans intégrant des solutions pour gérer leurs déchets et les risques encourus en cas de non-respect de la réglementation</li> </ul>	2026 - 2031	<ul style="list-style-type: none"> <li>100% des artisans ayant reçu le courrier.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nbre de courriers transmis</li> </ul>

Moyens	Partenaires	Moyens humains moyennés par an	Moyens matériels et investissements	Pilotage
	SGC SYVADEC		0,05 ETP	<ul style="list-style-type: none"> <li>Affiches (20) : 140 €HT</li> <li>Flyers (imprimés par les communes)</li> </ul>

Résultats attendus

DMA réduits en 2031

-2 kg/hab.

## AXE 5 – Renforcer la communication et la sensibilisation

FICHE ACTION 9

### Action 5.2 : Création d'un événement zéro déchet et communication



Performance

#### Performance de l'action

Niveau 1 : Une action centrée sur la communication

Niveau 2 : Une action avec de la communication et des interventions terrains ponctuelles

**Niveau 3 : Une action impliquant une présence importante sur le terrain et de la communication**

Enjeux

#### Enjeux et objectifs

- Donner de la visibilité aux actions de prévention.
- Informer et sensibiliser les différents publics de manière claire et pédagogique.
- Créer de la cohérence et de la répétition des messages pour ancrer les écogestes.
- Mobiliser les acteurs du territoire autour d'événements fédérateurs.

#### Publics ciblés

*Tout public*

Déchets

#### Flux de déchets principalement ciblés

Résiduels, collecte sélective, recyclerie

Plan d' action

Sous-action et étapes clés

Calendrier

Objectifs spécifiques

Indicateurs de suivi et d'évaluation

#### Communication

- Elaboration et mise en œuvre d'un plan de communication annuel

2026 - 2031

- 1 plan de communication annuel validé

- Niveau de réalisation du plan de communication fixé

## AXE 5 – Renforcer la communication et la sensibilisation

	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réalisation de campagnes annuelles de communication sur le PLPDMA et sa mise en œuvre</li> </ul>	2026 - 2031	<ul style="list-style-type: none"> <li>4 campagnes par an</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nbre de campagnes réalisées</li> </ul>
	<b>Événement zéro déchet</b>			
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Créer une fête intercommunale zéro déchet et consommation locale, la reproduire chaque année</li> </ul>	2026 - 2031	<ul style="list-style-type: none"> <li>1 fête communale par an.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nbre de stands</li> </ul>

Moyens	Partenaires	Moyens humains moyennés par an	Moyens matériels et investissements	Pilotage
	Communes SYVADEC	0,06 ETP	<ul style="list-style-type: none"> <li>Évènement 0 déchet : 2 500€HT</li> </ul>	Intercommunalité

Résultats attendus

DMA réduits en 2031

-2,1 kg/hab.

## AXE 5 – Renforcer la communication et la sensibilisation

Le planning ci-après reprend les grandes étapes des tâches à mener pour l'axe 5 sur les 6 prochaines années.

Années	2026				2027				2028				2029				2030				2031			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
<b>Renforcer la communication / sensibilisation</b>																								
<b>Sensibiliser les artisans et les particuliers</b>																								
Créer une communication usagers																								
Communication : 2 campagnes par an réseaux / courrier artisans + affichage et flyer documents d'urbanisme																								
<b>Intervention fêtes locales et communication</b>																								
Elaboration d'un plan de communication																								
Fête intercommunale 0 déchet - 1/an																								
Communication : 1 campagne annuelle sur le PLPDMA																								

## LISTE DES ACRONYMES

ORDRE ALPHABETIQUE	ACRONYME	SIGNIFICATION
<b>A</b>	AFOM	<b>Atouts Faiblesses Opportunités Menaces</b>
	ADEME	<b>Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie</b>
<b>C</b>	CHR	<b>Cafés, Hôtels, Restaurants</b>
	CC Cap Corse	<b>Communauté de Communes du Cap Corse</b>
<b>D</b>	DAE	<b>Déchets d'Activités Économiques</b>
	DASRI	<b>Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux</b>
	DDM	<b>Déchets Dangereux des Ménages</b>
	DEA	<b>Déchets d'Éléments d'Ameublement</b>
	DEEE	<b>Déchets d'Équipement Électrique et Électronique</b>
	DMA	<b>Déchets Ménagers et Assimilés</b>
<b>E</b>	ECT	<b>Extension des Consignes de Tri</b>
	EMB	<b>Emballages Ménagers</b>
	EPCI	<b>Etablissement Public de Coopération Intercommunale</b>
	ETP	<b>Équivalent temps-plein</b>
<b>I</b>	INSEE	<b>Institut National de la Statistique et des Études Économiques</b>
	ISDND	<b>Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux</b>
<b>J</b>	JMR	<b>Journaux Magazines Revues</b>
<b>L</b>	LTECV	<b>Loi Transition Énergétique pour la Croissance Verte</b>
	LAGEC	<b>Loi Anti-Gaspillage et Économie Circulaire</b>
<b>O</b>	OE	<b>Encombrants, appelés aussi mobilier et équipement d'ameublement</b>
	OMA	<b>Ordures Ménagères Assimilées</b>
	OMR	<b>Ordures Ménagères Résiduelles</b>
<b>P</b>	PAP	<b>Porte-à-Porte</b>
	PAT	<b>Plan d'Alimentation Territoriale</b>
	PAV	<b>Point d'Apport Volontaire</b>
	PR	<b>Point de Regroupement</b>

## LISTE DES ACRONYMES

ORDRE ALPHABETIQUE	ACRONYME	SIGNIFICATION
	PCAET	<b>Plan Climat Air Energie territorial</b>
	PLPDMA	<b>Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés</b>
	PLPVDMA	<b>Programme Local de Prévention et de Valorisation des Déchets Ménagers et Assimilés</b>
<b>R</b>	REP	<b>Responsabilité Elargie du Producteur</b>
	REX	<b>Retour d'Expérience</b>
	RPQS	<b>Rapport sur le Prix et la Qualité du Service</b>
	RS	<b>Redevance Spéciale</b>
	RSHV	<b>Déchets Recyclables Secs Hors Verres (emballages, papiers graphiques)</b>
<b>S</b>	SPGD	<b>Service Public de Gestion des Déchets</b>
	SYVADEC	<b>Syndicat de Valorisation des Déchets de la Corse</b>
<b>T</b>	TI	<b>Tarifcation Incitative (taxe ou redevance)</b>